

temps que nous ne permettrions pas aux membres du comité de se lancer dans un long interrogatoire basé sur ces deux exposés. J'estime que le point du règlement est bien établi. Je m'en souviens bien exactement.

Le PRÉSIDENT: Je décide que le ministre a la parole.

L'hon. M. HOWE: J'ai peu de choses à dire, monsieur le président. Comme l'a fait remarquer M. Stewart, le président (l'hon. M. Fullerton) a fait un exposé des plus modérés et assez raisonnable, je crois, de la situation. Je tiens dès maintenant à dire que, pour ma part, je n'ai eu et n'ai aujourd'hui que le plus profond respect pour le juge Fullerton. Il y a en cause ici quelque chose de plus important qu'une personne: c'est la gestion future des Chemins de fer Nationaux du Canada. Lorsque le Gouvernement entra en fonctions, il aborda en premier lieu, naturellement, ce grand problème, et il jugea que, selon lui, le système de gestion par le Conseil de régie n'était pas dans le meilleur intérêt du chemin de fer. Il analysa ses faiblesses et en vint à la conclusion que le réseau en présentait de très marquées.

En toute justice, j'ai pensé que je ne devais pas me présenter à M. Fullerton sous de fausses couleurs, et dès notre première conversation, je crois que c'était une semaine ou deux après notre arrivée au pouvoir, je lui fis connaître les vues du Gouvernement au sujet du chemin de fer. Je lui ai expliqué aussi bien que possible la décision qui avait été prise. J'ajoutai alors que j'avais pour sa personne le plus grand respect, que je l'avais connu dans l'Ouest, que je l'avais connu comme juge et comme président de la Commission des chemins de fer et que je m'étais formé une haute opinion de l'œuvre qu'il avait accomplie dans ces domaines. Mais, je lui ai fait aussi remarquer que, selon moi, le chef du réseau National du Canada doit être une personne au courant de toutes les phases de l'exploitation ferroviaire. Nous devons tous nous appuyer sur notre propre expérience et mon expérience personnelle me dit que le chef compétent d'une entreprise doit connaître chacune des divisions de l'entreprise aussi bien que l'administrateur de cette division, et posséder en outre une connaissance un peu plus générale qui lui confère une supériorité sur son subordonné.

J'expliquai au juge Fullerton que, si hautes que fussent ses autres compétences, il ne possédait pas cette connaissance, sans qu'il y ait faute de sa part et simplement du fait qu'il avait été formé dans une autre sphère; que je ne voyais pour lui aucun moyen de l'acquérir et, par conséquent, de susciter chez les autres membres du haut personnel et les employés du chemin de fer le degré suffisant de confiance nécessaire au succès de la direction, car ce sentiment se propage du sommet de l'administration jusqu'à l'aiguilleur et à l'homme qui occupe le poste le plus éloigné. Je lui fis savoir, à tort ou à raison, qu'à mon avis ce serait faire preuve de bon jugement de sa part que de démissionner à un moment où il serait parfaitement logique de le faire. Il y avait eu changement de Gouvernement et le nouveau jugeait qu'il était devenu nécessaire d'organiser différemment la gestion du réseau. Le juge Fullerton me dit alors que cette éventualité avait été plus ou moins prise en considération lorsque sa nomination fut faite, et qu'en le nommant, M. Bennett lui avait dit que si, pour une raison quelconque ce gouvernement lui demandait de quitter le chemin de fer, il (M. Bennett) le ferait réinstaller dans la magistrature. Je lui répondis que je m'attendais à faire donner suite, dans la mesure du possible, à toute promesse faite par M. Bennett, et que, s'il voulait m'accorder quelque délai, j'examinerais les moyens de le faire. Je m'en occupai et constatai qu'il n'y avait alors aucune vacance dans la magistrature et qu'en tous cas il ne serait pas pratique pour moi de prendre aucun engagement en ce sens.

Dans l'intervalle, un échange de correspondance entre nous eut lieu; il y avait trois lettres du juge Fullerton à la dernière desquelles je répondis. Après avoir examiné la situation, je pris des mesures pour rencontrer le juge, à Mont-